

"Et s'il avait simulé ?", celui qui a poignardé le docteur Alban Gervaise devrait éviter un procès, son épouse inquiète

Christelle Gervaise questionne la déclaration d'irresponsabilité pénale du meurtrier de son mari, et ses conséquences. • © FTV

Publié le 16/04/2025 à 06h00 Écrit par [Dotte Frederic](#)

Le meurtrier du médecin Alban Gervaise, poignardé à mort à Marseille en 2022, ne devrait pas être jugé. Les experts psychiatres l'ont unanimement estimé non responsable de ses actes. De quoi faire réagir sa veuve, qui s'interroge sur la possible récurrence, et appelle à un grand débat national.

C'était au printemps 2022. Après seize jours en réanimation, Alban Gervaise, médecin militaire, décédait de [l'attaque sauvage dont il venait d'être victime](#) devant l'école de ses enfants dans le XIIIème arrondissement de Marseille.

"Laissez-moi le finir"

Une trentaine de coups de couteau, un assaillant, Mohamed L., connu comme trafiquant de drogue agissant comme un déséquilibré aux cris de "*Laissez-moi le finir, c'est le diable*", finalement maîtrisé par les passants... "*Alban était au mauvais endroit, au mauvais moment*" déplore son épouse. Après trois ans de procédure, Christelle Gervaise attend avec impatience que la justice passe pour pouvoir se reconstruire. Et s'inquiète d'un procès qui, selon toute vraisemblance, n'aura jamais lieu.

Procès ou pas : décision le 29 avril

L'information judiciaire enfin clôturée, la Chambre de l'instruction est convoquée le 29 avril au tribunal d'Aix en Provence, pour décider de la suite de la procédure. Christelle Gervaise est sans illusion. "*Les trois psychiatres et le psychologue qui ont étudié le comportement du meurtrier ont tous constaté l'abolition complète de son discernement*". Dans ces conditions, Mohamed L. devrait donc être **déclaré pénalement irresponsable**, et interné dans un centre psychiatrique spécialisé sans jamais être jugé.

Les questions au-delà de l'émotion

Christelle Gervaise n'a pas de colère. Elle-même ancienne médecin, elle sait les dégâts des maladies mentales. Mais l'état d'acceptation n'enlève rien à toutes les questions encore en suspens que la femme de la victime innocente garde ancrées en elle. Et qu'elle est bien décidée à poser publiquement.

Et s'il avait simulé la folie ?

L'erreur d'appréciation. L'erreur judiciaire. Voilà la hantise de Christelle Gervaise. "*Un meurtrier considéré délirant ? On est tombés des nues*". Et elle rappelle que Mohamed L. a été jugé apte à ses trois jours de garde à vue, à ses trois mois de détention. Avant finalement d'être interné en établissement psychiatrique spécialisé. "*Les auteurs délirants, ne sont-ils pas conduits d'emblée en psychiatrie ?*"

Les yeux dans les yeux, peut-on me certifier que le meurtrier n'a pas simulé ?

Christelle, femme d'Alban Gervaise poignardé à mort le 10 mai 2022

France 3 Provence-Alpes

Christelle Gervaise livre ses interrogations : "*quatre mois après l'agression, l'examen des psychiatres n'est-il pas biaisé ? Comment lever définitivement le doute, alors qu'un policier déclare que le mis en cause agissait différemment devant les forces de l'ordre et les médecins ?*" Des questionnements qui, sans procès, resteront sans réponse.

Quelle prise en charge psychiatrique ?

Après trois ans d'une procédure éprouvante, la veuve d'Alban Gervaise milite pour que l'expertise psychiatrique ait lieu beaucoup plus tôt, "*notamment pendant la garde à vue, au plus près des faits. Et pas des mois plus tard*". En outre, l'ancienne médecin s'interroge sur la capacité du secteur psychiatrique à offrir la meilleure prise en charge.

Je ne milite pas pour qu'il soit en prison. Mais pour qu'il reste enfermé.

Christelle Gervaise, à propos du meurtrier de son mari

FRance 3 Provence-Alpes

"*On connaît les difficultés de la psychiatrie en France, notamment en matière d'effectif. Combien de temps va-t-il rester enfermé en psychiatrie fermée, avant que son suivi bascule en secteur de ville ?*"

Un tueur à nouveau bientôt dans la rue ?

"Qui va décider de le faire sortir ? Quand ? Je voudrais qu'on m'assure que je ne verrai pas son nom à nouveau dans les journaux comme de nombreux irresponsables qui malheureusement récidivent après quelques années" implore Christelle Gervaise. Afin d'éviter les familles brisées comme la sienne, elle en appelle à un changement législatif.

Appel à une concertation politique

Qu'ils soient schizophrènes, ou victimes d'une bouffée délirante aiguë, comment affiner le repérage des malades psychiatriques violents ? Comment les empêcher de repasser à l'acte ? Christelle Gervaise sollicite un large débat de société, qui pourrait déboucher sur une loi visant à mieux protéger les citoyens et à la rendre plus sûre.

Notre pays doit lancer un débat législatif, avec beaucoup de courage et aussi parfois beaucoup d'humilité de tous, les médecins, les juristes, les politiques".

Christelle, veuve d'Alban Gervaise

FTV

En 2023, la [veuve d'Alban Gervaise](#) avait rencontré Emmanuel Macron, elle l'avait, déjà, interpellé sur cette question. Elle avoue : *"j'attends toujours sa réponse"*.